

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur NEMBA-ACHO, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Laboratoire des
Mines).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.00 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.1975 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques
(/u le décret n° 62.130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 63.81/FP-BE du 26/3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81.016 du 26.01.1981 au décret n°
80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81.017 du 28.01.1981 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 4682/MEN-UGEC-DCB du 19-8-1982 du Di-
recteur de l'Oriantation et des Bourses, Transmettant le dossier
de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'accord du 5 Août 1970 signé entre la
République Populaire du Congo et l'UNSS.-

YB

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3/3/1960 et du Protocole d'accord du 5 août 1970 susvisés, Monsieur NZAMBA-POHO, né le 28/12/1956 à Vouka, titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Génie, Spécialité Computeurs Electroniques, obtenu à l'Institut Polytechnique de DONETSK (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1983

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan,

Pierre MOUSSA .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances;

Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP. 3
- DFP/BST. 1
- D.B. 3
- D.C.F. 2
- MINI. PLAN 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 3